



Jeux d'été du Canada 2021 Devis technique de lutte



Les devis techniques sont un élément important des Jeux du Canada. Ils guident la sélection des athlètes en précisant les exigences en matière d'âge et d'admissibilité, décrivent le format des compétitions et les procédures d'attribution des points que doivent respecter les sociétés hôtes, aident les chefs de mission des équipes provinciales/territoriales (P/T) à vérifier l'admissibilité des athlètes, indiquent le nombre maximum de participants, encouragent la certification des entraîneurs en établissant des exigences minimales et contribuent de façon générale au développement des athlètes en définissant le profil des athlètes du stade « S'entraîner à la compétition » du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de chaque organisme national de sport (ONS), ou de tout autre stade convenable justifié par l'ONS, discuté avec le groupe d'experts du DLTA et approuvé par le comité des sports du Conseil des Jeux du Canada (CJC).

Tous les représentants techniques, entraîneurs, gérants, directeurs sportifs et membres du personnel de mission des Jeux du Canada ont l'obligation de lire et de comprendre le devis technique dans son intégralité, à défaut de quoi ils risquent de compromettre l'admissibilité d'un athlète aux Jeux ou d'affecter le déroulement de la compétition ou le classement final. Quiconque ne comprend pas un élément du devis technique doit demander des précisions de la part du comité des sports du CJC auprès de son chef de mission ou de son ONS.

Les devis techniques sont rédigés de 36 à 24 mois avant les Jeux principalement par les ONS en tenant compte des principes régissant les devis techniques, des directives et des exigences du CJC. À titre d'organisme directeur des Jeux, le CJC a autorité sur les devis techniques, mais il n'exerce cette autorité qu'après entente avec l'ONS concerné. Les devis techniques sont généralement rédigés par sport, mais peuvent aussi l'être par discipline dans certains cas.

Quiconque souhaite obtenir des précisions sur un devis technique ou y apporter des modifications avant les Jeux doit adresser sa demande à son ONS ou à son chef de mission. L'ONS ou le chef de mission en évaluera le bien-fondé et, s'il la juge pertinente, la transmettra, motif à l'appui, au service des sports du CJC. Aucune demande de modification des catégories d'âge, des critères d'admissibilité ou du nombre d'athlètes ou de membres du personnel par équipe ne sera acceptée à moins de 36 mois des Jeux. Aucune demande d'ajout ou de modification au format des épreuves ou de la compétition qui entraînerait une augmentation importante des coûts pour la société hôtesse ne sera acceptée à moins de 24 mois des Jeux, à moins d'être approuvée par le CJC et la société hôtesse. Aucune demande de modification importante au format des épreuves ou de la compétition ne sera acceptée à moins de 18 mois des Jeux, à moins d'être approuvée par l'ensemble des organismes provinciaux et territoriaux de sport (OP/TS) participants et le CJC. Les demandes de modification mineure peuvent être soumises à presque n'importe quel moment, mais seront de plus en plus difficiles à faire

accepter à six mois des Jeux. D'où l'importance de prendre connaissance de tous les éléments du devis technique le plus tôt possible.



TABLE DES MATIÈRES

SPORT : LUTTE	5
PARTICIPANTS	5
Athlètes	5
Personnel	5
Personnel additionnel*	5
CLASSIFICATION	6
ADMISSIBILITÉ	6
Athlètes	6
Entraîneurs	7
COMPÉTITION	8
Épreuves	9
Séances de pesée	9
Catégories de poids	10
Horaire des compétitions	10
Compétition par équipe	11
Compétition individuelle	11
Poules	12
Horaire	12
Rencontres entre équipes (points positifs)	15
Classement de la compétition par équipe	15
Classement individuel	15
BRIS D'ÉGALITÉ – COMPÉTITION	16
À l'intérieur d'une poule	16
En finales	16
INSCRIPTION	17
Date limite d'inscription du Conseil des Jeux du Canada	17
Date limite d'inscription aux épreuves	17
ATTRIBUTION DES POINTS	17
Points pour la compétition par équipe	18
Points individuels	18
POINTS-DRAPEAU	19



BRIS D'ÉGALITÉ – POINTS-DRAPEAU	19
MÉDAILLES	20
UNIFORME DE COMPÉTITION	20
ÉQUIPEMENT	20
PROTÊTS ET APPELS	21
Politique d'appel du Conseil des Jeux du Canada	21
Protêts pendant la compétition	21
ANTIDOPAGE	21
ANNEXES	21
ANNEXE 1 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS	22
ANNEXE 2 – LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE NIVEAU DES ATHLÈTES AUX JEUX DU CANADA	23
ANNEXE 3 – DÉROGATION AU CRITÈRE D'ÂGE	24
ANNEXE 4 – DÉCHARGE DE L'ATHLÈTE	26



Jeux d'été du Canada 2021

Devis technique de lutte

1. SPORT : LUTTE

2. PARTICIPANTS

2.1. Athlètes

Femmes : 11

Hommes : 11

2.1.1. Tous les athlètes inscrits doivent avoir l'intention de participer à au moins une épreuve.

2.2. Personnel

Entraîneurs : 4

Gérant : 1

2.2.1. Pour les équipes comptant des athlètes féminines, un des entraîneurs doit être une femme. Pour les équipes comptant des athlètes masculins, un des entraîneurs doit être un homme.

2.2.2. Le gérant ne peut pas agir comme entraîneur aux épreuves de lutte des Jeux du Canada et n'est pas autorisé à s'asseoir dans le coin des athlètes lors des matchs.

2.3. Personnel additionnel*

2.3.1. Apprenti entraîneur

- Voir le [Programme des apprenties entraîneures des Jeux du Canada](#).
- Voir le [Programme des apprentis entraîneurs autochtones](#).
- Les apprentis entraîneurs jouissent du même accès que les athlètes et le personnel des équipes.



2.3.2. Détenteur de carte d'accès

- Voir la [politique sur les cartes d'accès](#).
- Les détenteurs n'ont pas accès à l'aire de compétition.
- Zones d'accès des détenteurs de carte d'accès :
 - Aire opérationnelle du sport (zone 2)
 - Zone non publique (zone 3)

* Les postes additionnels sont administrés par les équipes provinciales/territoriales (P/T) et doivent être postulés conformément au processus de chacune. Pour en savoir plus sur le processus de sélection de votre province ou territoire, communiquez avec votre chef de mission.

2.4. Soutien aux participants

Le Conseil des Jeux du Canada reconnaît que certains obstacles peuvent empêcher la participation aux Jeux du Canada. Les politiques suivantes ont été adoptées afin d'offrir un soutien aux participants lorsque nécessaire :

- [Politique de soutien aux mères allaitantes](#)
- [Politique d'accompagnement](#)

3. CLASSIFICATION

- 15-18 ans au 31 décembre 2021 (année de naissance : 2003-2006)

Par mesure de sécurité liée à la nature combative du sport, Wrestling Canada Lutte (WCL) impose un âge minimal. Voir l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur le processus de dérogation.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1. Athlètes

Sont exclus des Jeux du Canada :

- les membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent ou ont détenu un brevet SR, SR1, SR2 ou C1, ou qui sont



membres d'une équipe nationale senior permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l'équipe sans égard à la participation aux compétitions)

- les athlètes qui ont participé aux épreuves suivantes :
 - Championnats du monde seniors
 - Jeux olympiques
 - Jeux du Commonwealth
 - Jeux panaméricains
 - Jeux FISU

Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison de son statut d'athlète breveté, de membre de l'équipe nationale ou de sa participation à une épreuve (c.-à-d. qu'un athlète qui devient membre de l'équipe nationale, obtient un brevet ou participe à une épreuve après le 8 mai 2021 pourra tout de même participer aux Jeux du Canada 2021).

* Les athlètes détenant un brevet C1 selon la définition du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada ou qui font partie de l'équipe nationale senior depuis moins d'un an peuvent être jugés admissibles. Toute demande en ce sens doit être présentée au comité d'admissibilité du CJC par l'entremise du chef de mission provincial ou territorial.

Tous les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés dans la [Politique d'admissibilité des athlètes](#) du CJC.

4.2. Entraîneurs

L'entraîneur-chef inscrit sur le formulaire d'inscription officiel doit posséder le statut « certifié(e) » dans le contexte Compétition – Développement du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) en lutte. Cette certification doit avoir été obtenue au moins 90 jours avant l'ouverture des Jeux (soit au plus tard le 8 mai 2021).

Les entraîneurs adjoints inscrits sur le formulaire d'inscription officiel doivent posséder le statut « certifié(e) » dans le contexte Compétition – Introduction du PNCE en lutte, et avoir complété les neuf (9) modules multisports du contexte Compétition – Développement:



- Diriger un sport sans dopage (et évaluation)
- Gestion des conflits (et évaluation)
- Efficacité en entraînement et en leadership
- Psychologie de la performance
- Prévention et récupération
- Développement des qualités athlétiques
- Gestion d'un programme sportif
- Planification de la performance
- Planification avancée d'une séance d'entraînement

Cette certification doit avoir été obtenue au moins 90 jours avant l'ouverture des Jeux (soit au plus tard le 8 mai 2021).

Si l'équipe provinciale/territoriale ne fait aucune distinction entre l'entraîneur-chef et les entraîneurs adjoints, au moins un des entraîneurs de l'équipe doit posséder le statut « certifié(e) » dans le contexte Compétition – Développement, tandis que les autres entraîneurs doivent posséder au moins le statut « certifié(e) » dans le contexte Compétition – Introduction, et avoir complété les neuf (9) modules multisports du contexte Compétition – Développement.

Veuillez noter que le statut « Certifié – Non renouvelé » dans le contexte Compétition – Développement du PNCE et le contexte Compétition – Introduction du PNCE ne satisfait pas aux normes des Jeux d'été du Canada 2021.

Voir la [politique de certification des entraîneurs](#) du CJC pour plus d'information.

Voir l'annexe 1 pour plus de renseignements sur le cheminement de formation des entraîneurs.

5. COMPÉTITION

Les matchs seront régis par la dernière version du [Guide des règlements WCL](#), y compris les procédures de protêts/contestation. La catégorie d'âge des Jeux du Canada regroupe deux divisions. Ainsi, en cas de divergences dans les règlements, ceux de la division **U19** primeront.

Chaque province et territoire peut inscrire un (1) lutteur dans chaque catégorie de poids.



Les concurrents peuvent lutter dans leur catégorie de poids ou la catégorie supérieure. La seule exception est la catégorie 120 kg (hommes), où tous les concurrents doivent peser au moins 98 kg.

5.1. Épreuves

5.1.1. Épreuve par équipe

5.1.2. Épreuve individuelle (voir les catégories de poids à l'article 5.3)

5.2. Séances de pesée

5.2.1. Deux pèse-personnes, calibrés au pèse-personne officiel, doivent être mis à la disposition des lutteurs dès la journée d'ouverture du Village des athlètes jusqu'à ce que la pesée officielle ait été réalisée pour chaque compétition. Ces pèse-personnes doivent être situés dans une salle privée.

5.2.2. Les lutteurs subiront un examen médical pendant la séance de pesée. Les médecins de service interdiront de compétition tout concurrent ayant une affection de la peau contagieuse ou tout autre problème médical susceptible d'empêcher la compétition de se dérouler dans des conditions de sécurité minimales.

5.2.3. La pesée aura lieu la veille des compétitions entre 16 h et 20 h. La durée de la séance de pesée sera d'une (1) heure, et comprendra l'examen médical (c.-à-d. que l'athlète dispose d'une heure au total pour subir son examen médical et effectuer sa pesée en vue du tournoi). Il y aura une pesée pour les hommes et une pesée pour les femmes.

5.2.4. Les lutteurs doivent se présenter au poste de pesée en portant le maillot de corps de compétition et être pieds nus. On ne tiendra pas compte du poids du maillot.

5.2.5. Les lutteurs dont le poids est trop élevé (et qui ne peuvent pas passer à une catégorie de poids supérieure) seront éliminés de la compétition, ne seront pas classés et ne pourront pas obtenir des points pour leur province ou territoire.



5.2.6. Aucun sauna ne sera disponible sur les sites de pesée, d'entraînement ou de compétition.

5.3. Catégories de poids

Femmes		
38 à 40 kg	Jusqu'à 56 kg	Jusqu'à 74 kg
Jusqu'à 44 kg	Jusqu'à 60 kg	Jusqu'à 79 kg
Jusqu'à 48 kg	Jusqu'à 64 kg	Jusqu'à 84 kg
Jusqu'à 52 kg	Jusqu'à 69 kg	

Hommes		
40 à 44 kg	Jusqu'à 60 kg	Jusqu'à 85 kg
Jusqu'à 48 kg	Jusqu'à 65 kg	Jusqu'à 98 kg
Jusqu'à 52 kg	Jusqu'à 70 kg	98 à 120 kg
Jusqu'à 56 kg	Jusqu'à 76 kg	

5.4. Horaire des compétitions

- 5.4.1. Les compétitions masculine et féminine se dérouleront pendant la première semaine des Jeux, du 6 au 13 août, la pesée et l'examen médical ayant lieu la veille du début de la compétition.
- 5.4.2. Les rencontres entre équipes auront lieu les **trois premiers jours**. Il y aura **ensuite un jour de repos**. Le **dernier** jour sera consacré aux rencontres individuelles. Les compétitions par équipe et individuelle sont considérées comme des épreuves distinctes et les points-drapeau sont attribués séparément.

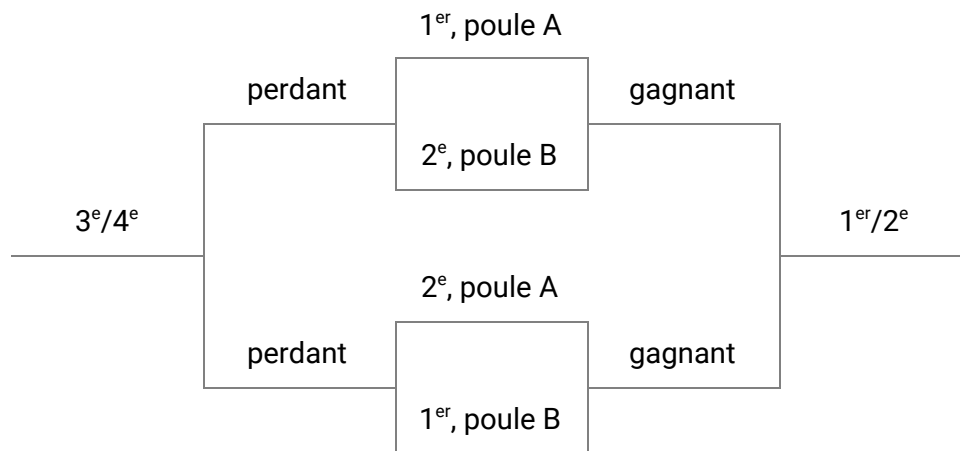


5.5. Compétition par équipe

- 5.5.1. Les équipes sont réparties en deux poules pour les compétitions par équipe masculine et féminine. Les têtes de série sont établies en fonction des résultats de la compétition par équipe des Jeux du Canada 2017. Les équipes de chaque poule (poule A et poule B) s'affrontent dans un tournoi à la ronde afin de déterminer le classement dans la poule. La finale de la compétition par équipe oppose les équipes occupant le même rang dans chaque poule afin de déterminer le classement final. Par exemple, l'équipe au 1^{er} rang dans la poule A affronte l'équipe au 1^{er} rang dans la poule B afin de déterminer les deux premiers rangs, et ainsi de suite.

5.6. Compétition individuelle

- 5.6.1. La dernière journée est consacrée à la compétition individuelle. Les athlètes de chaque poule (classés conformément à l'article 5.11) s'affrontent selon le format suivant afin de déterminer leur classement individuel :



3 ^e , poule A	c.	3 ^e , poule B	5 ^e /6 ^e
4 ^e , poule A	c.	4 ^e , poule B	7 ^e /8 ^e
5 ^e , poule A	c.	5 ^e , poule B	9 ^e /10 ^e
6 ^e , poule A	c.	6 ^e , poule B	11 ^e /12 ^e



5.7. Poules

Les équipes sont réparties en deux poules (A et B) selon les critères mentionnés plus haut.

Femmes				Hommes			
Poule A		Poule B		Poule A		Poule B	
Rang	Équipe	Rang	Équipe	Rang	Équipe	Rang	Équipe
1	C.-B.	2	Alb.	1	Ont.	2	C.-B.
4	Sask.	3	Ont.	4	Sask.	3	Qc
5	N.-B.	6	N.-É.	5	Alb.	6	N.-B.
8	Qc	7	Man.	8	T.-N.-L.	7	Man.
9	T.-N.-L.	10	Î.-P.-É.	9	N.-É.	10	Î.-P.-É.
12	T. N.-O.	11	Nt	12	T. N.-O.	11	Nt
		13	Yn			13	Yn

5.8. Horaire

L'horaire sera finalisé une fois le nombre d'équipes participantes connu. L'horaire qui suit suppose la participation de 13 provinces et territoires.

5.8.1. Compétition par équipe

Jour 1

Séance 1 (rouge c. bleu)

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
8 h	F: 1 c. 12	F: 2 c. 13	F: 3 c. 11	F: 4 c. 9
9 h 30	F: 5 c. 8	F: 6 c. 10	F: 2 c. 7	M: 3 c. 13



11 h	H: 1 c. 9	H: 2 c. 10	H: 4 c. 8	H: 6 c. 7
------	-----------	------------	-----------	-----------

Séance 2

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
13 h 30	H: 5 c.12	H: 2 c. 11	F: 1 c. 8	F: 2 c. 6
15 h	F: 3 c. 10	F: 4 c. 12	F: 5 c. 9	F: 7 c. 11
16 h 30	F: 6 c. 13	H: 1 c. 5	H: 3 c. 7	H: 10 c. 13
18 h	H: 6 c. 11	H: 4 c. 5	H: 7 c. 10	H: 9 c. 12

Jour 2

Séance 3

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
8 h	H: 1 c. 12	H: 2 c. 13	H: 3 c. 11	H: 4 c. 9
9 h 30	H: 5 c. 8	H: 6 c. 10	H: 2 c. 7	F: 3 c. 13
11 h	F: 1 c. 9	F: 2 c. 10	F: 4 c. 8	F: 6 c. 7

Séance 4

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
13 h 30	F: 5 c. 12	F: 2 c. 11	H: 1 c. 8	H: 2 c. 6
15 h	H: 3 c. 10	H: 4 c. 12	H: 5 c. 9	H: 7 c. 11
16 h 30	H: 6 c. 13	F: 1 c. 5	F: 3 c. 7	F: 10 c. 13
18 h	F: 6 c. 11	F: 4 c. 5	F: 7 c. 10	F: 9 c. 12

Jour 3

Séance 5

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
9 h	F: 3 c. 6	F: 7 c. 13	F: 8 c. 12	F: 10 c. 11



10 h 30	H: 3 c. 6	H: 7 c. 13	H: 8 c. 12	H: 10 c. 11
---------	-----------	------------	------------	-------------

Séance 6

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
13 h	F: 1 c. 4	F: 2 c. 3	F: 8 c. 9	F: 11 c. 13
14 h 30	H: 1 c. 4	H: 2 c. 3	H: 8 c. 9	H: 11 c. 13

Séance 7 (classement de la compétition par équipe)

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
16 h	F: 5A c. 5 B (9 ^e /10 ^e)	H: 5A c. 5B (9 ^e /10 ^e)	F: 6A c. 6B (11 ^e /12 ^e)	H: 6A c. 6B (11 ^e /12 ^e)
17 h 30	H: 3A c. 3B (5 ^e /6 ^e)	F: 3A c. 3B (5 ^e /6 ^e)	H: 4A c. 4B (7 ^e /8 ^e)	F: 4A c. 4B (7 ^e /8 ^e)

Séance 8 (finales)

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
20 h	F: 1A c. 1B (1 ^{er} /2 ^e)	H: 1A c. 1B (1 ^{er} /2 ^e)	F: 2A c. 2B (3 ^e /4 ^e)	H: 2A c. 2B (3 ^e /4 ^e)

NOTE: L'équipe classée 7^e dans la poule B obtient le 13^e rang au classement final.

La cérémonie de médailles récompense les équipes qui terminent aux trois premiers rangs.

5.8.2. Compétition individuelle

Jour 5

Séance 9

Hommes et femmes (toutes les catégories de poids) – matchs croisés (1-4) et matchs de classement (5-13).



	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
9 h	H: 6A c. 6B (11 ^e /12 ^e)	H: 5A c. 5B (9 ^e /10 ^e)	F: 6A c. 6B (11 ^e /12 ^e)	F: 5A c. 5B (9 ^e /10 ^e)
10 h 30	H: 1A c. 2B (demi)	H: 2A c. 1B (demi)	F: 1A c. 2B (demi)	F: 2A c. 1B (demi)
12 h	H: 4A c. 4B (7 ^e /8 ^e)	H: 3A c. 3B (5 ^e /6 ^e)	F: 4A c. 4B (7 ^e /8 ^e)	F: 3A c. 3B (5 ^e /6 ^e)

NOTE : L'athlète classé(e) 7^e dans la poule B obtient le 13^e rang au classement final.

Séance 10 (finales)

Finale déterminant les quatre premiers rangs individuels : **11 matchs par tapis.**

	Tapis A	Tapis B	Tapis C	Tapis D
15 h 30	Or et argent (H)	Bronze et 4 ^e (H)	Or et argent (F)	Bronze et 4 ^e (F)

Remise des médailles après chaque série de matchs ci-dessous :

Femmes:	Matchs	40, 44, 48, 52	Prix pour	40, 44, 48, 52
	Matchs	56, 60, 64, 69	Prix pour	56, 60, 64, 69
	Matchs	74, 79, 84	Prix pour	74, 79, 84
Hommes	Matchs	44, 48, 52, 56	Prix pour	44, 48, 52, 56
	Matchs	60, 65, 70, 76	Prix pour	60, 65, 70, 76
	Matchs	85, 98, 120	Prix pour	85, 98, 120

5.9. Rencontres entre équipes (points positifs)



- 5.9.1. Les résultats des rencontres entre équipes sont établis selon le système de pointage positif de la UWW en vigueur au moment des Jeux.

5.10. Classement de la compétition par équipe

- 5.10.1. Le classement des équipes est établi en fonction des résultats des rencontres entre équipes. Une victoire dans une rencontre vaut deux (2) points, une nulle vaut un (1) point et une défaite vaut zéro (0) point.

5.11. Classement individuel

- 5.11.1. Les lutteurs sont classés dans leur poule selon le nombre cumulatif de victoires dans les poules (tournoi à la ronde) de la compétition par équipe.

- 5.11.2. Bris d'égalité – classement individuel :

Deux concurrents ex aequo seront départagés selon les critères suivants :

1. le résultat du match les opposant;
2. le plus grand nombre de points positifs accumulés pendant la compétition par équipe;
3. le plus grand nombre de victoires par tombé;
4. le plus grand nombre de victoires par supériorité technique;
5. le plus grand nombre de victoires par décision;
6. le plus grand différentiel de points techniques (tombé et supériorité technique = 6 points, forfait = 0 point);
7. le plus grand nombre de points techniques;
8. le plus grand nombre de prises valant 4 points;
9. le plus grand nombre de prises valant 2 points;
10. le moins d'avertissements.

Si l'égalité persiste, les athlètes seront classés ex aequo.

NOTE : Différentiel de points techniques = nombre total de points « pour » moins le nombre total de points « contre ».

- 5.11.3. Trois concurrents ou plus ex aequo : si un concurrent a vaincu les deux autres, il obtient le rang supérieur; si un concurrent a perdu contre les



deux autres, il obtient le rang inférieur. Si aucun de ces deux cas ne s'applique, les concurrents seront départagés en appliquant dans l'ordre les critères 2 à 11.

6. BRIS D'ÉGALITÉ – COMPÉTITION

6.1. À l'intérieur d'une poule

Deux équipes ou plus ex aequo seront départagées selon les critères suivants :

1. l'issue de la rencontre entre les équipes (trois équipes ex aequo : si une équipe a vaincu les deux autres, elle obtient le rang supérieur; si une équipe a perdu contre les deux autres, elle obtient le rang inférieur);
2. le plus grand nombre de points positifs accumulés (total des points obtenus au terme des rencontres);
3. le plus grand nombre de victoires dans les matchs;
4. le plus grand nombre de victoires par tombé ou par supériorité technique;
5. le plus grand nombre de victoires par décision;
6. le plus grand différentiel de points techniques pour l'ensemble de la compétition par équipe (tombé ou supériorité technique = 6 points, forfait = 0 point);
7. le plus grand nombre de points techniques.

6.2. En finales

Deux équipes ex aequo en finale seront départagées selon les critères suivants :

1. le plus grand nombre de victoires dans la rencontre finale;
2. le plus grand nombre de victoires par tombé;
3. le plus grand nombre de victoires par supériorité technique;



4. le plus grand nombre de victoires par décision;
 5. le plus grand différentiel de points techniques dans la rencontre finale (tombé et supériorité technique = 6 points, forfait = 0 point);
 6. le plus grand nombre de prises valant 4 points;
 7. le plus grand nombre de prises valant 2 points;
 8. le moins d'avertissements lors de la rencontre finale.
-

7. INSCRIPTION

7.1. Date limite d'inscription du Conseil des Jeux du Canada

Tous les participants (athlètes, entraîneurs, gérants et autres membres du personnel de l'équipe) doivent être inscrits dans le système d'inscription électronique des Jeux du Canada au plus tard 14 jours avant la cérémonie d'ouverture (soit le 23 juillet 2021).

7.2. Date limite d'inscription aux épreuves

Les inscriptions des athlètes aux épreuves doivent être confirmées lors de la réunion technique (réunion des entraîneurs et gérants) avant le début de la première épreuve.

8. ATTRIBUTION DES POINTS

Des points sont attribués aux équipes P/T au terme de la compétition selon les critères ci-dessous afin de mesurer leur performance dans l'ensemble des épreuves d'un sport.

8.1. Points pour la compétition par équipe

- Les équipes sont classées du premier au dernier rang.
- S'il y a égalité, les points seront partagés également entre équipes (ex. : s'il y a égalité au premier rang, chaque équipe recevra $[(100 + 97) \div 2]$ et l'équipe suivante obtiendra les points de troisième rang).



- Des points seront accordés séparément pour chaque épreuve.
- Les points sont attribués selon le tableau ci-dessous.

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	150	6 ^e	100	11 ^e	50
2 ^e	140	7 ^e	90	12 ^e	40
3 ^e	130	8 ^e	80	13 ^e	30
4 ^e	120	9 ^e	70		
5 ^e	110	10 ^e	60		

8.2. Points individuels

- Les athlètes sont classés du premier au dernier rang.
- Un athlète qui ne termine pas ou qui est disqualifié n'obtient aucun point.
- S'il y a égalité, les points seront partagés également entre concurrents (ex. : s'il y a égalité au premier rang, chaque concurrent recevra 98,5 points $[(100 + 97) \div 2]$ et le concurrent suivant obtiendra les points de troisième rang).
- Des points seront accordés séparément pour chaque épreuve.
- Les points sont attribués selon le tableau ci-dessous.

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	100	6 ^e	85	11 ^e	75
2 ^e	97	7 ^e	83	12 ^e	74
3 ^e	94	8 ^e	81	13 ^e	73
4 ^e	91	9 ^e	79		
5 ^e	88	10 ^e	77		

9. POINTS-DRAPEAU



La performance des équipes P/T d'une édition à l'autre des Jeux du Canada est mesurée selon le nombre de points-drapeau. Les points-drapeau sont attribués aux équipes P/T en fonction de leur performance dans chaque sport dans lequel elles inscrivent des participants.

En lutte, des points-drapeau sont attribués séparément pour les hommes et les femmes en fonction du nombre de points attribués à l'équipe P/T.

Après classement des équipes P/T du premier au dernier rang et après résolution des égalités conformément à la [section 10 Bris d'égalité – Points-drapeau](#), les points-drapeau sont attribués comme suit :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	10	6 ^e	5	11 ^e	1,5
2 ^e	9	7 ^e	4	12 ^e	1
3 ^e	8	8 ^e	3	13 ^e	0,5
4 ^e	7	9 ^e	2,5		
5 ^e	6	10 ^e	2		

10. BRIS D'ÉGALITÉ – POINTS-DRAPEAU

Si, à l'issue des épreuves, deux provinces/territoires ou plus cumulent le même nombre de points, l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de premiers rangs dans les catégories de poids obtiendra le rang supérieur. Si l'égalité persiste, elle sera résolue en faveur de l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de deuxièmes rangs, et ainsi de suite.

11. MÉDAILLES

11.1. Des médailles sont remises aux athlètes seulement.

11.2. Un athlète doit remporter un match afin de recevoir une médaille, peu importe le nombre d'athlètes inscrits à l'épreuve.



12. UNIFORME DE COMPÉTITION

Maillot, chaussettes et chaussures de lutte.

12.1. Maillot traditionnel

- 12.1.1. Le maillot doit être rouge ou bleu à au moins 60 %. Il ne doit PAS combiner les deux couleurs. L'athlète qui porte un maillot traditionnel doit avoir en sa possession un maillot rouge et un maillot bleu.

12.2. Maillot provincial/territorial

- 12.2.1. Le port de maillots de corps aux couleurs des équipes provinciales et territoriales est accepté et encouragé. Les provinces et territoires doivent apposer leur écusson sur le devant du maillot et leur abréviation sur le dos (ex. : NB pour Nouveau-Brunswick). Les athlètes qui portent un maillot aux couleurs de leur équipe n'ont pas besoin d'avoir deux maillots.
- 12.2.2. Voir les renseignements sur les couleurs des équipes P/T à l'annexe C de la [politique de commercialisation et de commandite](#) du CJC.

13. ÉQUIPEMENT

- 13.1. Le cache-oreilles est permis et recommandé pour cette compétition.
- 13.2. Les athlètes doivent fixer les lacets de leurs chaussures avec du ruban adhésif ou porter des chaussures qui n'ont pas de lacets susceptibles de se défaire au cours d'un match.

14. PROTÊTS ET APPELS

14.1. Politique d'appel du Conseil des Jeux du Canada

Les appels concernant le présent devis technique ou toute décision du CJC sont traités conformément à la [politique d'appel du Conseil des Jeux du Canada](#).



14.2. Protêts pendant la compétition

Les protêts concernant la compétition **et les révisions vidéo** doivent être faits conformément au Guide des règlements WCL.

15. **ANTIDOPAGE**

Le CJC s'est engagé, en adoptant la Convention du Programme canadien antidopage (PCA), à déployer des efforts collaboratifs en vue d'éradiquer le dopage dans le sport et à appuyer des mesures de lutte contre le dopage harmonisées, coordonnées et efficaces au Canada. Tout participant aux Jeux du Canada (athlète, entraîneur, gérant, membre du personnel de soutien technique ou autre) reconnu coupable d'une violation des règlements du PCA aux Jeux du Canada sera passible des pénalités et conséquences prévues par le [PCA](#).

16. **ANNEXES**

Veuillez prendre soin de lire les annexes, car elles font partie intégrante du devis technique.

- ANNEXE 1 – Exigences de certification des entraîneurs
- ANNEXE 2 – Lignes directrices concernant le niveau des athlètes aux Jeux du Canada
- ANNEXE 3 – Dérogation au critère d'âge
- ANNEXE 4 – Décharge de l'athlète



ANNEXE 1 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs peuvent consulter le

<https://wrestling.ca/fr/programs/programme-national-de-certification-des-entraîneurs-pnce/> pour obtenir de plus amples renseignements sur la certification et la voie d'obtention de la certification.



ANNEXE 2 – LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE NIVEAU DES ATHLÈTES AUX JEUX DU CANADA

Les lignes directrices qui suivent ont été établies par l'ONS concerné à la demande du CJC et du Comité fédéral-provincial/territorial du sport afin de faire état des paramètres d'entraînement et de performance attendus d'un athlète type des Jeux du Canada se situant au stade S'entraîner à la compétition du DLTA. Ces lignes directrices ont été élaborées en guise d'outil que les équipes P/T peuvent utiliser à leur discrétion dans leur entraînement et leur sélection des équipes des Jeux du Canada. Elles ne constituent pas des critères de sélection obligatoires.

S'ENTRAÎNER POUR LA COMPÉTITION (17 à 20 ans, ou plus tard en fonction des capacités) Objectif : Spécialisation de l'entraînement Division : Juvénile et junior	
<p>L'ATHLÈTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est sérieux envers la lutte organisée et il recherche l'excellence. • Il est prêt à s'entraîner fort et à se concentrer sur la réussite en compétition. • Il traverse sans doute une période de vie pleine de défis pour concilier études, famille, relations personnelles et travail, ce qui risque de nuire à son engagement envers le sport. • Son image de lui-même devient plus définie, et le sport devient un élément important de son identité. • Il a hâte d'avoir d'autres succès sportifs, p. ex. au collège ou dans l'équipe nationale, mais il peut être frustré à cause de blessures ou d'autres priorités. • Il faut lui bâtir un réseau de soutien, qui doit comprendre la famille, l'entraîneur, les sciences du sport et les soins de santé, pour aider à sa carrière sportive. 	<p>L'ENTRAÎNEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un entraîneur de niveau Compétition - Développement, qui travaille dans un club ou un collège ou université. • Approche : introduction d'un programme de fort volume et de haute intensité, à l'année longue. On a recours à un entraînement basé sur la prise de décisions pour transférer les habiletés et la condition physique à des situations de compétition. Utilisation de simulations de compétitions et de compétitions d'entraînement pour développer les habiletés de compétition. Il faut insister sur le fait que l'athlète doit apprendre par l'expérience et par l'analyse. • Il faut renforcer les sentiments de compétence et de réussite de l'athlète, en l'exposant progressivement à des compétitions. Il faut éviter d'en faire trop, de trop s'entraîner, et de faire trop de compétitions, afin d'éviter les blessures.
<p>LE DÉVELOPPEMENT (pour les 17 à 20 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellent moment pour développer la force et la puissance. • Maintien et développement des habiletés techniques, de la vitesse, de l'endurance et de la flexibilité. • Capacité d'augmentation importante du volume et de l'intensité de l'entraînement. • Les habiletés de pensée abstraite et d'établissement des objectifs sont bien développées. L'athlète peut penser tactiquement à l'avance, et également en termes de développement personnel. • L'athlète a un fort sentiment d'indépendance et souhaite prendre ses propres décisions, mais il continue à vouloir un soutien externe, et à définir son identité dans un groupe de camarades. 	<p>LE PROGRAMME</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Global</i> : Spécialisation dans deux sports au maximum, et passage à un programme d'entraînement à l'année longue, à fort volume et haute intensité. Accent sur le volume. • <i>Programme spécifique à la lutte</i> : 30+ semaines, 5 à 8 fois par semaine. Programme annuel périodisé avec pic simple ou double. Introduction de stratégies de forme de pointe. • <i>Physique</i> : Optimisation de la force, de la vitesse et de la puissance. Développement de la capacité maximale. • <i>Technique</i> : Maîtrise des habiletés de base et développement de variantes dans des situations de compétition. • <i>Tactique</i> : Développement de stratégies et tactiques personnelles basées sur les forces personnelles. • <i>Psychologique</i> : Instauration des germes de la performance de pointe : établissement des objectifs, désir, sacrifice. • <i>Théorique</i> : Compréhension des bases de la performance sportive. • <i>Aptitudes quotidiennes</i> : Développement de l'indépendance. • <i>Compétitions</i> : Provinciales, nationales et Jeux du Canada. Début des compétitions internationales et Championnat du monde junior. 30+ combats par an.



ANNEXE 3 – DÉROGATION AU CRITÈRE D'ÂGE

La décision de fixer un âge minimal pour la participation aux Jeux du Canada a été prise dans l'intérêt supérieur des jeunes lutteurs canadiens et se fonde sur le raisonnement suivant :

1. Les Jeux du Canada ont notamment pour objectif de favoriser la participation dans l'ensemble du pays et de contribuer au développement des athlètes de haut niveau.
2. Les Jeux d'été du Canada sont considérés comme une compétition de niveau U17 (moins de 17 ans) et U19 (moins de 19 ans) par Wrestling Canada Lutte et le CJC.
3. Afin de favoriser la participation à l'échelle du pays, Wrestling Canada Lutte privilégie l'utilisation des catégories nationales U17 et U19, qui sont elles-mêmes assorties d'un âge minimal. L'âge minimal a pour objectif de protéger les très jeunes athlètes de préjudices physiques, psychologiques ou émotionnels qu'ils sont susceptibles de subir en participant aux Jeux.
4. L'âge minimal correspond à celui fixé par Wrestling Canada Lutte pour compétitionner à l'échelle nationale dans les catégories U17 et U19.
5. La nature multisports de l'événement, l'atmosphère et la réalité sociale dans le Village des athlètes et la vaste fourchette d'âge (les athlètes peuvent avoir jusqu'à 25 ans, selon les sports) s'ajoutent à la pression ressentie par tous les athlètes.
6. Wrestling Canada Lutte n'exige pas que les athlètes répondent à des critères de performance pour être admissibles aux Jeux du Canada. Pour cette raison, le CJC a demandé qu'un processus de dérogation au critère d'âge minimal soit mis en place. Ce processus a préséance sur les dispositions du devis technique.

Les provinces et territoires souhaitant demander une dérogation pour un athlète doivent faire parvenir les documents suivants au bureau national de Wrestling Canada Lutte au plus tard le 1^{er} juin 2021 :

1. Une lettre d'appui de l'association provinciale ou territoriale de lutte de l'athlète.
2. Une lettre d'appui du chef de mission de la province ou du territoire aux Jeux du Canada 2021.



3. Une lettre de l'entraîneur de l'athlète ET une lettre de son médecin confirmant que l'athlète présente un niveau de développement physique et mental qui lui permet de gérer le niveau et l'intensité des compétitions aux Jeux du Canada.
4. Une décharge signée par les parents ou tuteurs de l'athlète exonérant Wrestling Canada Lutte et le CJC de toute blessure pouvant résulter de la compétition contre des athlètes plus âgés. La décharge à remplir est jointe à l'annexe 4.
5. Des résultats récents de compétition démontrant que l'athlète a obtenu des résultats comparables ou supérieurs à ceux des athlètes en âge de participer aux Jeux et qui ont été sélectionnés sur leur équipe P/T des Jeux.

Veillez noter que les demandes de dérogation sont examinées par Wrestling Canada Lutte. Sa décision est définitive et sera communiquée au requérant dans les sept (7) jours suivant la réception de l'ensemble des documents susmentionnés.



ANNEXE 4 - DÉCHARGE DE L'ATHLÈTE

RENONCIATION ET DÉCHARGE

Je reconnais que la participation aux épreuves de lutte comporte certains risques et je confirme que _____ (l'athlète) est physiquement apte à participer aux épreuves de lutte des Jeux du Canada et s'est entraîné(e) spécifiquement à cette fin.

Par la présente, en mon nom personnel et au nom de _____ (l'athlète), je dégage WRESTLING CANADA LUTTE, le CONSEIL DES JEUX DU CANADA, leurs administrateurs, officiels, entraîneurs, employés, préposés et mandataires de toute responsabilité à l'égard des blessures pouvant découler de la participation de l'athlète aux Jeux du Canada. J'accepte en outre d'assumer l'entière responsabilité de toute blessure subie.

Par les présentes, je renonce à tout droit en vertu duquel _____ (l'athlète) et moi pourrions tenter ou poursuivre une action ou réclamer des dommages-intérêts ou une indemnité à l'endroit de WRESTLING CANADA LUTTE et du CONSEIL DES JEUX DU CANADA, leurs administrateurs, officiels, entraîneurs et autres employés, préposés et mandataires pour toute blessure subie par _____ (l'athlète).

Date

Signature du parent ou tuteur

Nom du parent ou tuteur en caractères d'imprimerie

Signature du témoin

Nom du témoin en caractères d'imprimerie

